



4000 Liège, le 20/10/11
Palais de Justice – Place Saint-Lambert 16

Le barreau de Liège : un soutien vigilant aux élections en Tunisie

L'Ordre des avocats du barreau de Liège, à l'occasion du colloque « Deux siècles de libertés », avait notamment eu le plaisir de recevoir et d'entendre Maître Radhia Nasraoui, avocate au barreau de Tunis.

Celle-ci avait tenu des propos extrêmement forts sur l'état de la démocratie balbutiante en Tunisie, sur l'émiettement politique, sur la pratique persistante de la torture et de l'intimidation et sur le risque d'une dérive islamiste irriguée par des mannes d'argent providentielles.

Dans la foulée de ces propos, le barreau de Liège a interpellé sur ces questions tous les membres du Gouvernement fédéral et en particulier le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères.

Ceux-ci ont confirmé leur soutien vigilant à la démocratie naissante.

Le CCBE, quant à lui, a récemment décerné son Prix des Droits de l'Homme au bâtonnier de Tunis, ès qualité, en soutien aux nombreux avocats qui ont lutté, et quelquefois chèrement payé cette lutte, contre le pouvoir sans partage du Président Ben Ali.

Ce week-end se tiendront en Tunisie les élections d'une Assemblée constituante, qui recevra la tâche - essentielle pour l'avenir - de rédiger la Constitution et de créer les institutions sans lesquelles il n'y aura pas de démocratie possible.

« La Tunisie joue sa liberté » écrit Caroline Fourest (Le Monde, 15 octobre 2011, p.17). Elle ajoute : « Les premières enquêtes situent les islamistes entre 20 % et 30 %. Mais le danger réside moins dans le score d'Ennahda que dans le manque de lucidité des politiques qui lui font face (...) ». Après avoir rappelé que la chaîne de télévision privée Nessma a été attaquée pour avoir diffusé le film Persepolis, de Marjane Satrapi, Caroline Fourest termine en ces termes : « L'intimidation payée, et rien ne lui résiste. A moins d'un sursaut, laïque et déterminé, la liberté d'expression - si chèrement acquise – est en sursis en Tunisie ».

Le moment est venu pour nous d'être vigilants.

Des citoyens nombreux, liégeois notamment, seront présents en Tunisie en qualité d'observateurs des opérations électorales.

Il nous appartient, après avoir reçu et écouté Maître Radhia Nasraoui, de ne pas nous payer de mots et de porter la plus grande attention à ce que les élus à venir feront de la lutte du peuple de Tunisie et de la révolution qu'il a portée. Il en va de l'avenir de la Tunisie, mais il en va aussi sans doute de l'avenir de toutes les révolutions et de tous les mouvements arabes qui, du Caire à Casablanca, ont exprimé une aspiration pacifique à la liberté et à l'égalité. Il en va aussi, en particulier, de l'avenir des femmes de ces pays dont le combat pour le droit à l'éducation, au travail et à la liberté doit faire l'objet d'un soutien et d'une attention spécifiques.

N'appartient-il pas aux avocats en particulier, garants des libertés, de mettre leur science et leur conscience au service de toutes celles et de tous ceux qui en ont le plus grand besoin ?

C'est bien en de tels moments que la question fait sens.

Le Bâtonnier de l'Ordre,
Eric LEMMENS.